

EFFECTIVITÉ DES DROITS ET ACCOMPAGNEMENT:
UN ÉVIDENT PARADOXE?

BULLETIN D'INSCRIPTION



A retourner avant le 18 février 2022

Prénom, Nom: _____

Profession: _____

Etablissement/Service prenant en charge: _____

Adresse: _____

.....

Tél: _____

Mail: _____

Choix de l'atelier par ordre de préférence : _____

.....

Journée complète avec repas inclus:

Adhérent M.A.I.S. : 40€

Non Adhérent : 50€

Etudiant: GRATUIT (sans repas):

11 euros tarif repas :

TOTAL : _____

(A régler par chèque à l'ordre du M.A.I.S. ou par virement R.I.B. disponible sur demande.)

Accès en voiture: de TOULOUSE

A61 & A66

MONTPELLIER

A9 & A61

PERPIGNAN

A9 & A61

} Sortir et rejoindre N20

Accès en train: Gare de PAMIERS – **Navette par les organisateurs sur demande**

M.A.i.S

Renseignements et inscriptions:

S.A.V.S. A.D.A.P.E.I. 09- 6 rue du portail rouge 09100 PAMIERS

Tel: 05.34.01.31.69 / Mail: savs.visa@adapei09.fr

EFFECTIVITÉ DES DROITS ET ACCOMPAGNEMENT:
UN ÉVIDENT PARADOXE?

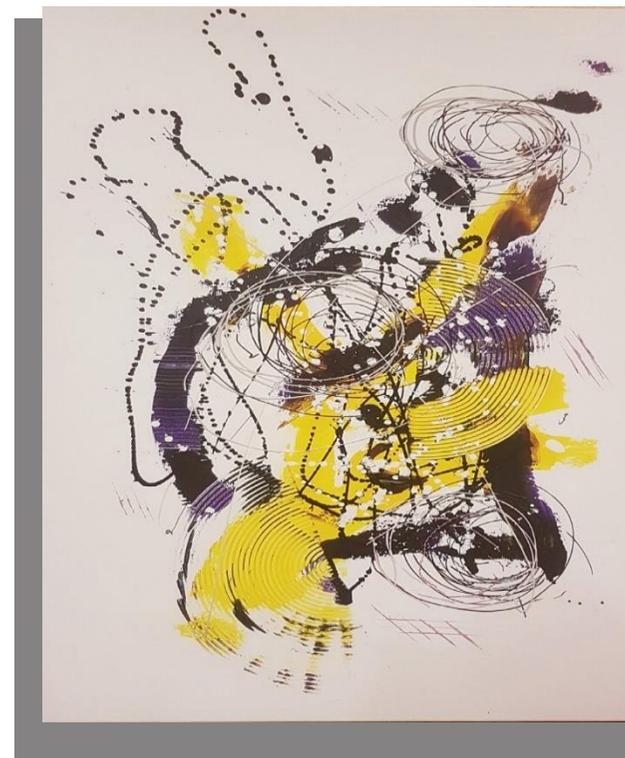


Illustration réalisée par M. WARNET David ancien bénéficiaire du S.A.V.S. et du G.E.M.

MARDI 08 MARS 2022

de 8H30 à 17H

Lycée Général et Technologique Agricole

Route de BELPECH

09100 PAMIERS

M.A.i.S

Renseignements et inscriptions:

S.A.V.S. A.D.A.P.E.I. 09- 6 rue du portail rouge 09100 PAMIERS

Tel: 05.34.01.31.69 / Mail: savs.visa@adapei09.fr

« EFFECTIVITÉ DES DROITS ET ACCOMPAGNEMENT : UN ÉVIDENT PARADOXE ? »

Nous observons parfois une ambivalence dans les pratiques des travailleurs sociaux. En effet, ils sont sans cesse tiraillés entre le devoir de respecter les droits de la personne accompagnée, leur effectivité et l'obligation de sécurité. Ceci au détriment parfois de leurs droits. Par exemple, comment ne pas être intrusif dans la vie privée de la personne accompagnée en allant vérifier le contenu du réfrigérateur pour éviter une intoxication alimentaire ? Comment garantir l'accès à son argent lorsqu'il n'arrive pas à mémoriser les 4 chiffres d'un code alors qu'il sait très bien gérer son quotidien ? ...

Les services et/ou les professionnels sont parfois contraints de se mettre dans une zone de non droit pour permettre le droit. Qui n'a jamais conservé un code AMELI, ou CAF pour permettre ainsi à la personne d'accéder à son espace privé ?

Alors on compense (avec une démarche collective annoncée et transparente) pour permettre l'effectivité du droit en se mettant parfois hors du droit...

Tant d'exemples et de situations que les participants pourront soumettre en première partie de journée et analysés avec le regard de M. Pierre-Brice LEBRUN dans un second temps.

Ancien Educateur Spécialisé, il a été pendant huit ans juge assesseur près le tribunal pour enfants de Versailles, et administrateur ad hoc. Il a exercé durant la même période la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Il enseigne aujourd'hui le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale.

Il a publié plusieurs ouvrages juridiques et manuels de droit aux éditions Vuibert (une trentaine, comme auteur, co-auteur ou auteur-coordonateur), Ellipses, CNFPT, ASH, Territorial et Dunod. Son ouvrage *Droit en action sociale et médico-sociale* (Dunod, troisième édition 2021) est présenté par l'éditeur comme une « trousse à outils juridiques » pour travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Copil M.A.I.S .
Région Occitanie

Programme

8H30 ACCUEIL

9H00 Introduction de la journée par les organisateurs et par Roger DROUET président de l'Association M.A.I.S.

9H15 Présentation des problématiques à questionner par M. LEBRUN, enseignant en droit et Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale.

10H00 Ateliers échanges de pratiques. Entre l'effectivité des droits des usagers et l'accompagnement: Quel paradoxe pour les travailleurs sociaux dans l'accomplissement de leurs missions?

11H30 PAUSE

11H45 Retour des ateliers en plénière par les animateurs.

13H00 Repas sur place.

14H15 Conférence et analyse des problématiques soulevées en ateliers par M. LEBRUN.

16H15 Échange avec la salle.

17H00 Clôture

Ateliers échanges des pratiques

- 1 L'effectivité des droits des usagers à l'ère du numérique.
- 2 La personne accompagnée a-t-elle droit à une vie privée?
- 3 Le paradoxe entre le besoin de protection et la liberté de consommation.
- 4 La personne accueillie peut-elle encore rêver?
(Liberté de choix de vie et sens de l'accompagnement...)

Pensez à noter votre choix d'atelier dans le bulletin d'inscription